

## Espace Henry Dunant

### Conditions générales

#### **Assurances**

Le loueur doit avoir une responsabilité civile couvrant les éventuels dommages corporels et matériels provoqués dans l'espace pendant la durée de location.

#### **Responsabilité**

Le Musée ne pourra pas être tenu responsable de vols ou dégâts commis sur le matériel entreposé par le loueur dans l'espace. Le loueur est responsable du matériel fourni par le Musée et de la conservation de l'espace qui doit être rendue dans l'état où il l'a trouvé. Le loueur a la responsabilité des dommages de toutes sortes causés à l'espace.

#### **Dispositions cantonales contre le feu**

L'espace est soumis aux mêmes consignes applicables au Musée. L'usage de flammes nues à des fins de décoration ou autre est interdit. Il est formellement interdit de fumer dans l'espace et dans l'Atrium.

#### **Nettoyage et déchets**

Le loueur devra avoir débarrassé l'espace de ses déchets et objets dans le délai fixé par le contrat de location. Passé ce délai, les objets laissés pourront être soit détruits soit enlevés par le Musée aux frais du loueur. Tous les objets non réclamés 10 jours après la location seront détruits. Le nettoyage est assuré par le Musée.

#### **Publicité/Affichage/Vente**

Le loueur ne peut pas effectuer une publicité de quelque nature qu'elle soit à l'intérieur du Musée. Tout affichage est interdit sur les parois de l'espace. L'emploi d'appareil susceptible d'effectuer des sons bruyants et de la musique est interdit dans l'espace. Tout type de vente est interdit dans l'espace ainsi que toute quête et sollicitation, démarchage dans le Musée.

#### **Eau/Electricité**

Le raccordement à l'eau n'est pas possible et son usage interdit dans l'espace. La consommation électrique est comprise pour les appareils courants.

#### **Droit applicable et fors juridiques**

En signant le contrat de location, le loueur accepte les conditions générales. En cas de manquement, le loueur perd avec effet immédiat son droit à la salle réservée sans qu'il puisse demander son remboursement  
Tous les litiges relèvent du droit suisse. Le for juridique est Genève.